À toutes les personnes de contact (PERCO) pour la sécurité au travail et la protection de la santé dans l'industrie de la peinture et de la plâtrerie

Wallisellen, novembre 2025

Action prioritaire 2026:
Utiliser les check-lists de manière simple et rapide

Madame, Monsieur,

Veuillez s.v.p. transmettre cette communication à votre responsable PERCO.

Les chiffres des accidents dans notre secteur demeurent élevés et préoccupants :

- 5'078 accidents professionnels l'année dernière
- 753 accidents graves et 145 très graves
- Cause la plus fréquente : trébuchements et chutes (45 %)

Bien que le nombre total d'accidents soit légèrement en baisse, les accidents avec indemnité journalière augmentent (+5,8 %). Cela représente toujours une lourde charge – pour les personnes concernées ainsi que pour les entreprises.

Notre objectif 2026 : éviter les accidents – grâce à des check-lists dans le quotidien.

La commission CSTPS a décidé de mettre la priorité 2026 sur la mise en pratique des check-lists.

Sous:
smgv.ch → Services → centre de téléchargement → Sujet: Sécurité au travail
vous trouverez des modèles à télécharger, que vous pouvez utiliser directement dans votre entreprise et adapter au besoin. Leur application ne prend que quelques minutes.

Check-lists pour les entreprises du secteur :

- Échelles
- Échafaudage roulant
- Nacelles élévatrices
- Contrôle de chantier
- Planification de chantier
- Substances dangereuses
- Introduction au poste de travail (entreprises tierces et temporaires)

À toutes les personnes de contact (PERCO) pour la sécurité au travail et la protection de la santé dans l'industrie de la peinture et de la plâtrerie

Formation continue pour PERCO : obligatoire tous les 3 ans !

La convention collective de travail stipule que les PERCO doivent suivre une formation continue tous les trois ans.

- Condition : formation de base accomplie
- Dates des cours, lieux et inscriptions :
  AJEPP Association jurassienne des Entrepreneurs Plâtriers-Peintres
  Chemin de la Perche 2, 2900 Porrentruy (JU)
  E-Mail : secretariat@ajepp.ch
  Téléphone : 032 465 15 75
- Lieux des cours: Eschert

Également au centre de l'attention : les règles vitales & amiante

Contact

Le secrétariat de la CSTPS est à votre disposition pour tout renseignement :
Francesca Carrapa et Katherina Hasler

📞 043 233 49 00
📧 kopas@smgv.ch

Nous vous remercions de votre engagement en tant que PERCO !
Grâce à votre contribution, nous rendons notre branche plus sûre.

Meilleures salutations,

Organisme responsable de la solution de branche sur la sécurité au travail et la protection de la santé dans l'industrie de la peinture et de la plâtrerie

Commission CSTPS

Stefan Farner
Président de la Commission CSTPS